



Conseil municipal du 28 juin 2018

Compte rendu

Mise en place de périmètres délimités des abords des monuments historiques

Les manoirs de Mézedern et de Kerloaguen, l'église Saint Yves, le calvaire et la chapelle funéraire sont protégés au titre des monuments historiques. Ces monuments sont situés dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) de Plougonven, nom actuel de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) créée en 1992. Alors que les ZPPAUP suspendaient le périmètre de protection des monuments historiques à 500 mètres de rayon, les SPR les maintiennent au-delà du site patrimonial remarquable. Or, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère fait état de l'inadéquation de ces trois servitudes (rayon de 500 m) par rapport aux enjeux locaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de créer des périmètres délimités des abords dans la commune de Plougonven, autour des manoirs de Mézedern et de Kerloaguen, de l'église, du calvaire et de la chapelle funéraire, afin d'adapter ces abords en lien avec les enjeux locaux et les limites du site patrimonial remarquable.

Acquisition d'une parcelle à Coatelan

A l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition amiable, au prix d'un euro, d'une parcelle référencée WD n°147. Il s'agit d'un terrain situé sur le tracé de la portion de Voie Verte reliant Plougonven à Plourin-lès-Morlaix à Coatelan.

Ecobourgs : adhésion ou label

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire. La démarche ÉcoQuartier vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à la charte des écoquartiers et décide de mettre en œuvre les engagements du label.

Jurés d'assise : tirage au sort

Comme chaque année, il appartient à la Commune de tirer au sort les jurés de la liste préparatoire permettant l'établissement de la liste départementale valable pour l'année suivante. Le tirage au sort s'effectue publiquement à partir de la liste électorale. Ne peuvent être retenues, les personnes qui n'auront pas atteint vingt trois ans au cours de l'année 2019. Pour la commune de Plougonven, le nombre de personnes à désigner est fixé à neuf.

Ont été tirés au sort : Mme Julie Bertillon, M. Xavier Biondo, Mme Marie-Pierre Cochard (ép. Cognac), M. Jean-François Colcanap, M. Jean-Pierre Corvez, M. Cyril Deleau, Mme Marie-Claire Lavanant (ép. Corvez), Mme Morgane Souliman (ép. Le Gall), Mme Annie Steunou (ép. Stéphane).

Transport scolaire communal : organisation pour l'année 2018-2019

Deux circuits communaux de transport scolaire sont actuellement proposés sur notre commune, celui de Saint-Eutrope et celui du Kermeur. Les enfants inscrits sont pris en charge le matin entre les arrêts, près du domicile de leurs parents, et les deux groupes scolaires, puis le soir après la classe.

Le transport est assuré par une entreprise locale spécialisée dans le transport de passagers. Un agent communal est présent dans chaque car, en tant qu'accompagnateur.

Le financement de ce service est assuré par Morlaix Communauté qui a décidé de se désengager à partir de l'année scolaire 2018-2019, en raison d'un coût devenu exorbitant (63 500 € pour 23 élèves à Plougonven pour l'année 2016-2017, soit un coût par élève de 2 760 €).

Une enquête réalisée auprès des utilisateurs a conclu qu'en 2018-2019, seuls 14 élèves utiliseraient ce service (7 sur chaque ligne).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de poursuivre le service pour l'année scolaire 2018-2019, de solliciter Morlaix Communauté pour le financement de ce coût, afin dévaluer la faisabilité de ce service par la commune pour l'année 2019-2020.

SCIC En Jeux d'Enfance : création

A la majorité (abstentions d'André Prigent et Gérard Le Baut), le Conseil municipal a pris acte de la création de la SCIC En Jeux d'Enfance en date du 29 novembre 2017 pour gérer l'activité Petite Enfance gérée et portée jusqu'à présent par l'Association Don Bosco. Ce changement d'identité de la structure sera acté par un avenant.

Heol : renouvellement de la convention pour les années 2018 à 2020

A la majorité, le Conseil municipal a décidé de renouveler la convention liant Heol, l'agence de l'énergie du pays de Morlaix, à la commune pour un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Le coût de cette prestation s'élèvera à 2 697 euros pour l'année 2018.

Crèche « la baleine bleue » : convention

Dans le cadre du CEJ communautaire (2015-2018) une convention a été passée en 2015, entre la Caisse d'allocations familiales (CAF 29), d'une part et les communes de Lannéanou, Plougonven, Le Cloître Saint-Thégonnec et Plourin-lès-Morlaix, d'autre part, pour le co-financement de la crèche la Baleine Bleue.

Pour l'année 2018 ce conventionnement portait sur 24 places mais ce chiffre a depuis été revu à 25 places. Il est donc nécessaire de l'acter dans l'évolution du contrat. Ce "développement" génèrera un montant de retour CEJ amélioré et en rapport avec les budgets actualisés de la structure.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention pour l'année 2018.

Monument au Morts : projet de déplacement

Le monument au Morts, actuellement situé dans l'enclos paroissial, sera déplacé au mois de septembre vers l'espace enherbé du cimetière du bourg. Le projet a été présenté aux représentants des associations d'anciens combattants de la commune qui ont proposé ce site.

Les travaux de démontage et de remontage seront confiés à une entreprise spécialisée en maçonnerie, les autres travaux d'aménagement paysager pourront être réalisés en régie par les services techniques.

Le principe d'une plaque commémorative réunissant les noms de tous les anciens combattants de la commune, morts pour la France, apposée sur le mur de l'escalier menant à l'enclos paroissial a été évoqué, à soumettre à l'architecte des bâtiments de France (ABF).

Marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie 2018-2020 : attribution

Sur proposition de la Commission des appels d'offres et **à l'unanimité**, le marché à bon de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale et des réseaux a été attribué à l'entreprise Eurovia pour la période 2018-2020. Le montant annuel des commandes sera compris entre 90 000 € et 250 000 € HT.

Fondation du patrimoine : projet de convention pour la réhabilitation de l'église Saint-Yves

Les travaux de restauration, conservation, et valorisation de l'église Saint Yves, au titre des monuments historiques représentent un coût important. Le projet sera financé par la commune qui sollicitera également différentes subventions. Il sera aussi fait appel aux dons et au mécénat via la Fondation du Patrimoine.

Pour concrétiser cette démarche, une association sera créée, qui aura vocation à animer la campagne de mécénat populaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal convient de soumettre cette question au prochain conseil municipal lorsque l'association sera créée.

Rues en scène 2018 : convention financière

Cette année, la commune accueillera les animations du festival d'arts de la rue « Rues en Scène » le dimanche 23 septembre. Pour cet événement, la participation financière de la commune s'élèvera 3 503 €. **A l'unanimité**, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention financière avec Morlaix Communauté pour officialiser cette participation.

Subventions 2018 aux associations et aux écoles

A l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions proposée par la Commission « finances », pour un total de 38 727 euros.

Comité de jumelage Twinning	210,00 €	Section locale FNACA	260,00 €
Comité des fêtes du bourg	500,00 €	ASAD (soutien aux adultes en difficulté)	50,00 €
UCAP Union Commerçants Artisans Plougonven	100,00 €	Centre d'information droits des femmes CIDFF	45,00 €
Association culturelle	650,00 €	La Pierre Le Bigaut	50,00 €
L'embellie	50,00 €	Solidarité paysans	50,00 €
Eau et rivières de Bretagne	50,00 €	Association chaîne de l'amitié	125,00 €
Les mistoufles	50,00 €	Ligue des Droits de l'Homme	100,00 €
ADAPEI (défense handicapés mentaux)	40,00 €	Addeski	60,00 €
AFTC (traumatisés crâniens)	120,00 €	Secours catholique - Caritas France	105,00 €
Asso Queffleuth et Belisal	40,00 €	Secours populaire français (Morlaix)	105,00 €
Asso Eol - résidence Argoat	175,00 €	Aide aux enfants du Monde	50,00 €
Les amis du Triskel	175,00 €	Solidarité Dar El Salam	200,00 €
Asso Celine et Stéphane Leucémie Espoir 29	50,00 €	Restaurants du Cœur	115,00 €
France Alzheimer 29	50,00 €	Amicale du personnel de Plougonven	2 200,00 €
Présence écoute (soins palliatifs)	50,00 €	Pompiers (allocation de vétérance)	700,00 €
Rêves de clowns	50,00 €	Indepen'danse	50,00 €
Amicale des donneurs de sang	75,00 €	Amicale des chasseurs de Plougonven	50,00 €
Association laryngectomisés de Bretagne	50,00 €	Associations de l'OMS	9 790,00 €
AFSEP (sclérose en plaques)	50,00 €	Subvention de fonctionnement aux écoles	21 528,00 €
Anciens combattants AAC (J. Guilloux)	260,00 €	RASED	299,00 €

Ressources humaines

Le Maire a présenté la nouvelle responsable du CCAS aux élus. Il s'agit de Caroline Apriou qui succèdera à Marie-Pierre Plougonven qui fait valoir ses droits à la retraite. Elle participera également à la gestion du groupement GCSMS Hent Glaz qui réunit les CCAS de Plourin-lès-Morlaix et Plougonven.

A la majorité (5 refus de vote), le Conseil municipal a approuvé la modification du tableau des emplois et des effectifs pour actualiser le temps de travail des ATSEM (service des écoles) et le statut de la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale.

Télétransmission pour le contrôle de légalité

Le Conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la signature d'un avenant à la convention de télétransmission ainsi que la charte signée avec la préfecture pour permettre la télétransmission des documents budgétaires au contrôle de légalité par voie électronique.

Motion pour l'accessibilité aérienne et portuaire du Finistère

Une motion a été approuvée à l'**unanimité** par le Conseil municipal pour soutenir la démarche de la Chambre de commerce et d'industrie « métropole Bretagne ouest » (CCIMBO) en faveur de l'accessibilité aérienne et portuaire du Finistère.

PLUi de Morlaix Communauté : débat sur les orientations issues du projet de PADD

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal rentre dans la phase de validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le maire a présenté le projet de PADD aux élus, qui avaient reçu au préalable un document de synthèse. Les propositions de ces orientations ont été débattues en séance.

Le texte du PADD est présenté selon 4 axes, correspondant à la structure du projet de territoire de Morlaix Communauté :

- Construire l'aménagement d'1 territoire à 27
- Inventer un territoire attractif
- Développer l'économie du 21ème siècle
- Promouvoir un habitat durable et diversifié

Ce texte a suscité des échanges nourris entre les participants, qui ont mis en évidence quelques interrogations portant sur :

- L'objectif de création de logements, à partir d'une ambition très volontariste d'évolution de la population (+ 0.4 %/an).
- Les modes de protection envisagés contre les inondations et les submersions marines.
- Les densités de logements, différenciées selon les types de communes.
- La capacité à mettre en œuvre les ambitions de ce plan, à travers des politiques partagées économique, d'habitat, foncière.